

Informations multilingues sur la vie quotidienne



A Statut de résidence

▀ [A Statut de résidence](#)

Pour séjourner au Japon il vous faut un statut de résidence. Il y a 27 types de statuts de résidence, et chaque statut stipule l'activité que vous pouvez entreprendre, et la durée de résidence au Japon.

1 Confirmation de statut de résidence

Quand vous entrez et séjournez au Japon, un statut de résidence et sa durée se déterminent selon votre but d'entrée.

Il est recommandé de vérifier dans votre passeport la mention sur le type de statut de résidence et la durée de résidence.

1 Le 11 mars 2005

2 dans le but de séjourner au Japon à court terme, tel tourisme ou visite de famille

3 avec la permission de durée de résidence pour 90 jours

4 vous avez débarqué sur le territoire japonais en passant par le terminal passager No.2 à l'Aéroport de Narita

Sources: brochure <Guide pour l'immigration> ed. Bureau d'immigration, Ministère de la Justice

Voici les 27 types de statuts de résidence, il ne vous est pas permis d'effectuer une autre activité en dehors du statut attribué.



(1) Statuts de résidence permettant de travailler (16 types)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.> | durée de résidence | travailler |
|------------------------------|---|--|------------|
| Diplomate | Activités d'une personne étant l'un des membres constituant le groupe de la mission diplomatique ou du consulat d'un gouvernement étranger que reçoit celui du Japon, ou la personne qui bénéficie de mêmes prérogatives et exemptions que la mission diplomatique reçoit conformément aux traités ou à la coutume internationale, ou encore l'un des membres de la famille de cette personne constituant d'un même foyer <ambassadeurs, ministres, consuls généraux d'un gouvernement étranger etc. et leurs familles> | Pendant que <l'activité diplomatique > est exercée | ○ |
| Officiel | Activités d'une personne autorisée par le gouvernement japonais pour exercer la mission officielle d'un gouvernement étranger ou d'une organisation internationale, ou l'un des membres de la famille de cette personne constituant d'un même foyer (exceptées les activités mentionnées dans le chapitre « diplomate ») <fonctionnaires de gouvernements étrangers et leurs familles> | Pendant que « l'activité officielle » est exercée | ○ |
| Professeur | Activités de recherches, d'enseignement dans une université ou dans une organisation équivalente de celle-ci ou bien dans une école supérieure de technologie. <professeurs d'université, lecteurs (trices) etc.> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Artiste | Activités rémunérées sur la musique, les beaux-arts, la littérature ou les autres arts (exceptées les activités qui se trouvent mentionnées dans le chapitre « profession du spectacle ») <peintres, compositeurs de musique, écrivains etc.> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Activités religieuses | Propagation de la foi ou d'autres activités religieuses qu'exerce un(e) missionnaire envoyé(e) au Japon par une organisation religieuse à l'étranger <Missionnaires envoyés par une organisation religieuse étrangère> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Journaliste | Reportage ou d'autres activités journalistiques basées sur le contrat avec une organisation de média étranger <journaliste ou photographe de presse d'une organisation de média étranger> | 3 ans ou 1 an | ○ |

Informations multilingues sur la vie quotidienne



A Statut de résidence

▣ [A Statut de résidence](#)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.> | durée de résidence | travailler |
|--|---|--------------------|------------|
| Investisseur / Homme d'affaires | Etranger(ère) qui va entreprendre la gestion d'une compagnie de commerce ou d'autres affaires au Japon, ou qui s'est investi(e) dans ce genre d'affaires et va les gérer, ou qui administre celles-ci, ou bien qui a commencé la gestion de celles-ci (y compris les sociétés anonymes étrangères. Il en est de même par la suite dans ce chapitre). Ainsi qu'un(e) étranger(ère) exerçant des activités de gestion ou d'administration de ce genre d'affaires à la place d'un(e) étranger(ère) qui s'est investi(e) (exceptées les activités de gestion ou d'administration des affaires qu'on ne peut pas exercer au point de vue juridique, sans la qualification professionnelle requise dans la catégorie de « Juriste / comptable » <gestionnaire ou administrateur d'entreprise> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Juriste / Comptable | Activités qui assument les services concernant la loi ou la comptabilité et qu'exercent l'avocat en loi étrangère ou l'expert-comptable étranger ou bien d'autres personnes en possession légale de qualification professionnelle. <Avocat, Expert-comptable> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Service médical | Activités concernant les services médicaux qu'exercent le médecin, le dentiste ou d'autres en possession légale de la qualification professionnelle <médecin, dentiste, pharmacien, infirmier(ère) > | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Chercheur | Activités de recherches basées sur le contrat avec une organisation publique ou privée du Japon (exceptées les activités mentionnées dans la catégorie de « professeur ») <chercheurs d'organisation gouvernementale ou d'entreprise etc.> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Instructeur | Activités d'enseignement de langue ou d'autres matières exercées à l'école primaire, au collège, au lycée, à l'école destinée aux aveugles, à l'école de sourds-muets, à l'école de rééducation pour les handicapés, à l'école professionnelle, ou à d'autres genres d'écoles ou bien à d'autres organisations éducatives qui leur sont équivalentes en terme d'équipement et de structure <enseignants de langue à l'école primaire, au collège, au lycée etc.> | 3 ans ou 1 an | ○ |

Informations multilingues sur la vie quotidienne



A Statut de résidence

■ [A Statut de résidence](#)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.> | durée de résidence | travailler |
|---|---|------------------------|------------|
| Ingénieur | Activités dont la tâche nécessite une technique scientifique ou des connaissances afférentes à la physique, à l'ingénierie, ou à d'autres sciences naturelles, exercées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon. (exceptées les activités mentionnées dans les catégories de « Professeur », d' « Investisseur / Homme d'affaires », les catégories à partir du « Service médical » jusqu'à « Instructeur », et dans celles de « Transferts intracompanie » et « Profession du spectacle » <Ingénieurs comme ingénieur en mécanique> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Spécialiste en sciences humaines / Relations internationales | Activités basées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon, dont les tâches nécessitent des connaissances afférentes dans les domaines de la loi, de l'économie, de la sociologie, ou des pensées ou des sensibilités issues d'une culture étrangère (exceptées les activités mentionnées dans les catégories de « Professeur », « Arts », « Journaliste », également dans les catégories d' « Investisseur / Homme d'affaires » à « Instructeur », et de « Transfert intracompanie » et des « Professions du spectacle » <Enseignants d'une langue, Dessinateurs et Interprètes etc.> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Transferts intracompanie | Activités mentionnées ci-dessous dans ce tableau parmi les catégories d' « Ingénieur », ou de « Spécialiste en sciences humaines / Relations internationales », qu'exerce un(e) employé(e) dans un lieu d'affaires au Japon, étant le siège central ou une filiale ou d'autre place d'affaires étant une organisation publique ou privée à l'étranger, quand cet(te) employé(e) concerné(e) est envoyé(e) dans un lieu d'affaires au Japon pour une période définie <Employé(e)s transfert(e)s d'un lieu d'affaires d'étranger> | 3 ans ou 1 an | ○ |
| Profession du spectacle | Activités concernant les spectacles comme théâtre, spectacle, interprétation, sport, ou d'autres activités des spectacles <Chanteurs, Danseurs, Comédiens, Joueurs du sport professionnel etc.> | 1 an, 6 mois ou 3 mois | ○ |

Informations multilingues sur la vie quotidienne



A Statut de résidence

▀ [A Statut de résidence](#)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.> | durée de résidence | travailler |
|-------------------------------|--|--------------------|------------|
| Travailleur spécialisé | Activités basées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon, et afférentes dans un domaine spécifique des industries, et qui nécessitent des techniques expertes <Cuisiniers de cuisines étrangères, Artisans d'orfèvrerie, pilotes etc.> | 3 ans ou 1 an | ○ |

(2) Statuts de résidence qui ne permettent pas de travailler (6 types)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon <Exemples des métiers concernant le statut,etc.> | durée de résidence | travailler |
|------------------------------|---|--------------------------------|------------|
| Activités culturelles | Activités non rémunérées d'académie ou d'arts, ou des activités de recherches spécialisées de la culture ou des arts propres au Japon, ou bien des activités concernant l'apprentissage de celles-ci sous la direction de spécialistes (exceptées les activités mentionnées dans les catégories à partir d' « étudiant » jusqu'au « stagiaire ») <Chercheurs de la culture japonaise etc.> | 1 an ou 6 mois | × |
| Séjour à court terme | Activités de tourisme, de récréation, de sport, de visite familiale, d'observation, participation au cours d'études ou à la réunion, des communications d'affaires, ou d'autres activités semblables à celles-ci, tout en restant à court terme au Japon <Touristes, Visiteurs pour affaires à court terme, Visiteurs de familles / amis etc.> | 90 jours, 30 jours ou 15 jours | × |
| Étudiant | Activités liées à l'éducation dans une université ou dans une organisation équivalente à celle-ci au Japon, les cours spécialisés dans une école spécialisée, l'éducation permettant à la personne concernée, ayant suivi 12 ans d'études à l'étranger, d'entrer dans une université, ou encore l'éducation dans une école supérieure de technologie au Japon. [<Étudiants d'université, d'institut universitaire à deux ans, d'école supérieure de technologie etc.>] | 2 ans ou 1 an | × |

Informations multilingues sur la vie quotidienne



A Statut de résidence

▣ [A Statut de résidence](#)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon <Exemples des métiers concernant le statut, etc.> | durée de résidence | travailler |
|-------------------------------|---|--------------------------------------|------------|
| Élève | Activités liées à l'éducation dans un lycée au département lycéen de l'école d'aveugles, ou l'école de sourds-muets, ou l'école de rééducation pour les handicapés, au cours d'enseignement général, ou de cours supérieur d'écoles professionnelles spécialisées, ou dans diverses écoles (exceptées les organisations mentionnées dans la catégorie d'étudiant universitaire), ou dans d'autres genres d'écoles ou d'autres organisations éducatives qui leur sont équivalentes en terme d'équipement et de structure au Japon. <lycéen, élève d'écoles professionnelles spécialisées (cours supérieur ou cours général) etc.> | 1 an ou 6 mois | × |
| Stagiaire | Activités d'acquisition de la technique, la faculté, ou la connaissance dans le cadre d'une organisation publique ou privée au Japon (exceptées des activités dans les catégories d'« Étudiant » et d'« Élève ») <Stagiaires> | 1 an ou 6 mois | × |
| Rapprochement familial | Activités quotidiennes d'époux(se) ou d'enfant à la charge de celui ou celle qui réside au Japon ayant l'un des statuts dans les catégories de « Professeur » à « Activités culturelles », ou d'« Étudiant », d'« Élève » ou de « Stagiaire » <Époux, épouses ou enfants d'un travailleur(se) étranger(ère) etc.> | 3 ans, 2 ans, 1 an, 6 mois ou 3 mois | × |

(3) Statut de résidence dont le droit ou non au travail se décide selon le type de permission attribuée à l'individu (1 type)

| statut de résidence | activités que l'on peut entreprendre au Japon (exemples des métiers concernant le statut, etc.) | durée de résidence | travailler |
|------------------------------|---|---|------------|
| Activités spécifiques | Activités que désigne le Ministre de la Justice spécifiquement à chaque individu étranger <Employé ménager d'un diplomate, Vacances fonctionnante (Working holiday), Joueur du sport amateur, ou technicien stagiaire etc.> | 1. 3 ans, 1 an ou 6 mois 2. Période désignée par le Ministre de Justice à chaque individu étranger ne dépassant pas la limite d'1 an | ○ |



(4) Statuts de résidence basés sur la condition ou le poste (4 types)

| Statut de résidence | Activités que l'on peut entreprendre au Japon « Exemples des métiers concernant le statut, etc. » | Durée de résidence | Travailler |
|---|--|---|------------|
| Résident permanent | Personne reconnue par le Ministre de la Justice comme résident en permanence <Personne ayant obtenu du Ministre de la Justice la permission de résidence permanente> | Période illimitée | ◎ |
| Époux(se) ou enfant d'un(e) japonais(e) | Époux(se) d'un(e) citoyen(ne) japonais(e), enfant adopté sous le système spécial d'adoption conformément au Numéro 2 de l'article 817 du Code Civil (Loi No. 89 de l'an 1897; Méiji 29), ou enfant né comme l'enfant d'un(e) citoyen(ne) japonais(e) <Époux(se), enfants biologiques, ou enfants d'adoption spéciale d'un(e) citoyen(ne) japonais(e)> | 3 ans ou 1 an | ◎ |
| Époux(se) ou enfant d'une résident(e) permanent(e) | Époux(se) d'un(e) résident(e) ayant obtenu le statut de résidence permanente ou d'un(e) résident(e) permanent(e) à titre spécial conformément à la « Loi spéciale d'immigration pour ceux qui ont perdu la nationalité japonaise en raison du Traité de Paix avec le Japon (on les appelle dorénavant en général: résidents permanents etc.) » ou personne qui est née en tant qu'enfant de résident(e) au Japon et qui y réside postérieurement <Époux(se) et enfant d'un(e) résident(e) permanent(e) ou d'un résident(e) permanent(e) à titre spécial, ou enfant biologique qui est né au Japon et y réside postérieurement> | 3 ans ou 1 an | ◎ |
| Résident à long terme | Personne à qui donne le Ministre de la Justice la permission de résidence en considération de raisons spéciales et en indiquent une période définie de résidence, <Réfugiés d'Indochine, réfugiés conditionnels, 3ème génération de Nikkei (étranger d'origine japonaise), ou enfant biologique de l'époux(se) étranger(ère)> | 1. 3 ans ou 1 an 2. Période indiquée par le Ministre de la Justice à chaque individu étranger ne dépassant pas la limite des 3 ans | ◎ |

(Note) Signification des signes dans la colonne " travailler "

- ◎ Pas de limitation concernant le travail
- Possibilité de travailler dans un cadre défini
- × Aucune possibilité de travailler

Informations multilingues sur la vie quotidienne



A Statut de résidence

[▶ A Statut de résidence](#)

Sources: « Liste des statuts de résidence » ed. Centre de service d'emploi pour les étrangers à Tokyo

